



Conseil Municipal du 12 Août 2022

Compte rendu

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi douze août, le Conseil Municipal dûment convoqué le 05 août, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de MERLINES sous la présidence de M. Pascal MONTIGNY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	11
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	1
Nombre de conseillers municipaux absents	3

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs BANETTE Jean-Louis, BESNARD Violette, CORRIGET Claudine, DA COSTA Francis, GODEFROY Stéphane, LACHAUD Michel, MONTEIL Corinne, MONTIGNY Pascal, REBEIX Maurice, ROCHE Jean-Noël, STASZCZYK Joseph

ABSENT(S) REPRESENTE(S) :

LEMAIRE Philippe

ABSENT(S) :

FAURE Cyril

LOURADOUR Sandra

PAMPOULY Thomas

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H00.

a. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Claudine CORRIGET est proposée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2022

Adopté à l'unanimité

TARIFS DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'annuler et de remplacer la délibération précédente afin d'apporter des précisions aux tarifs de location de la salle des fêtes.

Après délibération avec l'ensemble des conseillers municipaux présents, il est proposé au vote les tarifs suivants :

Pour les particuliers :

➤ Tarif été :

- ✓ 70€ le premier jour puis 40€ par jour supplémentaire pour les habitants de la commune.
- ✓ 100€ le premier jour puis 50€ par jour supplémentaire pour les personnes extérieures à la commune.

➤ Tarif hiver :

- ✓ 100€ le premier jour puis 50€ par jour supplémentaire pour les habitants de la commune.
- ✓ 150€ le premier jour puis 75€ par jour supplémentaire pour les personnes extérieures à la commune.

Pour les associations :

➤ Pour les associations ayant leur siège sur la commune, les assemblées générales des associations du Pays d'Eygurande, les séances de cinéma de Cinéplus Limousin ainsi que pour les associations participant à l'animation de la fête patronale, la location de la salle est gratuite.

➤ Pour les manifestations importantes engendrant un bénéfice (bal, loto, repas, concert, concours de belote) organisées par une association hors commune de Merlines, mais faisant partie du Pays d'Eygurande :

- ✓ Tarif été : 15€ par jour
- ✓ Tarif hiver : 20€ par jour

➤ Pour les associations extérieures au Pays d'Eygurande :

- ✓ 100€ par jour puis 50€ par jour supplémentaire.

Les tarifs été sont appliqués du 1^{er} mai au 30 septembre.

Les tarifs hiver sont appliqués du 1^{er} octobre au 30 avril.

Il est précisé que le prêt des tables ne peut se faire que pour les personnes résidant sur la commune.

Adopté à l'unanimité

ADMISSIONS EN NON-VALEURS

M. le Maire expose que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose d'approuver l'admission en non-valeurs des recettes énumérées ci-dessous, pour un montant total de 117,48€

Catégories de produits	Montant total
Cantine enfants	42.10€
Revenus immeubles	75.38€

Adopté à l'unanimité

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AJCE

Mr le Maire rappelle que l'organisation du bal de la fête patronale nécessite la présence d'agents de sécurité afin d'assurer le bon déroulement de celui-ci.

Il propose un soutien financier de 200€ à l'association ayant organisé le bal, afin de l'aider à rémunérer la prestation de la société à laquelle ils ont fait appel.

Adopté à l'unanimité

I. Présentation du rapport du cabinet L.A.I.

A la suite de la rencontre des élus avec un membre du cabinet L.A.I en charge de la réalisation du diagnostic énergétique des différents bâtiments communaux, Mr le Maire présente au Conseil Municipal le rapport réalisé par le cabinet d'experts.

Les élus commencent dès aujourd'hui une réflexion sur les orientations de programmation des travaux pouvant être réalisés sur les trois prochaines années, dans le cadre du contrat de plan avec le département.

De nouvelles réunions de concertation seront nécessaires pour se positionner plus précisément. (un compte-rendu de l'étude de chaleur demandé par la commune au Syndicat de la Diège nous sera remis le 12 septembre).

II. Projet de logements adaptés.

Le projet de logements adaptés n'est pas abandonné, même s'il a pris énormément de retard à la suite de la défaillance du bailleur social auquel nous étions liés.

Une réunion est prévue le 20 septembre avec un nouveau prestataire, Mme la Sous-Préfète, différents partenaires ainsi que le Conseil Municipal, afin de relancer ce projet.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traités, M. le Maire lève la séance à 22H30.